

Information générale

Modifié le 20 mai 2026

Cours	
Titre	MCB2020-A-A26 - Stage en milieu de travail
Nombre de crédits	3
Sigle	MCB2020-A-A26
Site StudiUM	MCB2020-A-A26 - Stage en milieu de travail
Faculté / École / Département	Médecine / Microbiologie, infectiologie et immunologie
Trimestre	Automne
Année	2026
Mode d'enseignement	En présentiel
Déroulement du cours	Stage en milieu de travail. Le milieu de travail doit être préalablement approuvé par le professeur responsable du cours. Équivalent à 12 semaines à temps temps (35 heures/semaine).
Charge de travail hebdomadaire	Équivalent à 12 semaines à plein temps, à raison de 35 heures/semaine. Le stage est généralement réalisé à temps plein durant l'été, mais peut l'être à temps partiel durant les trimestres d'automne et d'hiver.

Enseignant		
Hugo Soudeyns	Titre	Professeur titulaire
	Coordonnées	hugo.soudeyns.hs@ssss.gouv.qc.ca
	Disponibilités	Par courriel

Personne-ressource		
TGDE – Premier cycle	Responsabilité	Technicienne en gestion des dossiers étudiants
	Coordonnées	tgde-1er-cycle@microim.umontreal.ca
	Disponibilités	Par courriel

Roxanne Plante	Responsabilité	Conseillère programmes d'études
	Coordonnées	roxanne.plante.2@umontreal.ca
	Disponibilités	Par courriel

Description du cours	
Description simple	Stage en vue d'acquérir une expérience professionnelle dans un milieu de travail (gouvernemental, hospitalier, industriel, universitaires, etc.). Sous la coordination d'un superviseur. Présentation d'un rapport écrit.
Description détaillée	Le stage en milieu de travail permet aux étudiants d'acquérir, durant leurs études de baccalauréat, une expérience professionnelle dans un milieu où des bacheliers en microbiologie et immunologie sont susceptibles d'être engagés. Le travail doit donc faire appel aux connaissances théoriques et techniques acquises durant les études universitaires en microbiologie et immunologie. L'étudiant trouve lui-même le milieu d'accueil, contacte le professeur responsable et lui décrit le milieu de travail pressenti et le travail qui y sera accompli. Le milieu de stage doit être approuvé par le professeur responsable <u>préalablement</u> à sa réalisation. Une fois le projet de stage approuvé, l'étudiant doit compléter le formulaire « Proposition du stage en milieu de travail 1 MCB2020 », faire signer le formulaire par les parties, remettre le formulaire à la TGDE au Département de microbiologie, infectiologie et immunologie, local P-617, Pavillon Roger-Gaudry, afin qu'elle en fasse l'inscription au dossier de l'étudiant.

Voici quelques exemples de milieux d'accueil *a priori* acceptables :

- laboratoires de recherche ou de diagnostic hospitaliers, privés ou gouvernementaux;
- laboratoires de recherche universitaires;
- divers ministères des gouvernements provincial ou fédéral;
- industrie biopharmaceutique;
- contrôle de qualité dans l'industrie alimentaire ou autre;
- firmes de consultants en environnement ou autre.

Certains milieux d'accueil exigent une lettre d'entente que le département peut fournir sur demande. Il faut donc planifier le stage bien à l'avance.

Une personne du milieu d'accueil, détenant au moins un diplôme de 1^{er} cycle universitaire, accepte de superviser et d'évaluer le stagiaire (formulaire d'évaluation fourni). Le superviseur se porte garant que les conditions sont respectées (nature du travail, temps travaillé, rapport).

L'étudiant devrait être rémunéré par l'employeur, mais la rémunération ne peut être une condition obligatoire.

Place du cours dans le programme

Cours à option pour les étudiants du baccalauréat en microbiologie et immunologie

Préalable: 12 crédits de sigle BIO et/ou MCB

Apprentissages visés

Objectifs généraux

De façon générale, le stage :

- initie les étudiants au travail concret dans un milieu professionnel où ils sont susceptibles d'être engagés à la fin de leur parcours académique;
- fait appel à la capacité des étudiants d'intégrer de façon complexe les notions théoriques de leur domaine d'étude;
- fait appel à la capacité des étudiants d'appliquer adéquatement les techniques de travail en laboratoire apprises lors de leurs cours préalables.

Objectifs d'apprentissage

À la fin du stage, les étudiants seront :

- en mesure de planifier la réalisation de tâches dans le milieu professionnel choisi;
- en mesure de réaliser les travaux planifiés;
- capables d'analyser le travail réalisé et en tirer des conclusions concrètes.

Calendrier des séances

31 août 2026	Contenus	
	Activités	Début de la période de réalisation du stage en milieu de travail du trimestre d'automne
21 décembre 2026	Contenus	
	Activités	Fin de la période de réalisation du stage en milieu de travail du trimestre d'automne

Attention ! Exceptionnellement, l'enseignant peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

Évaluations

Calendrier des évaluations

19 décembre 2026	Activité	Pondération totale du cours
	Objectifs d'apprentissage visés	25% Évaluation du rapport de stage par le directeur de stage 50% Évaluation du rapport de stage par le professeur responsable du cours 25% Évaluation du travail même du stagiaire par le directeur de stage
	Pondération	100%
20 décembre 2026	Activité	Remise de l'appréciation du milieu d'accueil
	Objectifs d'apprentissage visés	Document décrivant le milieu d'accueil, le travail réalisé, le temps consacré aux tâches et une critique de votre expérience de travail dans ce milieu (bénéfices retirés, difficultés rencontrées, etc.).
	Pondération	0%
20 décembre 2026	Activité	Remise du rapport écrit de recherche
	Objectifs d'apprentissage visés	Rapport de recherche comprenant les parties habituelles d'un rapport ou d'un article scientifique : titre, résumé, introduction et relevé de la littérature, matériel et méthodes, résultats illustrés de la façon habituelle pour le domaine, discussion, conclusion et références.
	Critères d'évaluation	Clarté, cohérence, concision, justesse, logique, pertinence, précision et structure des arguments présentés.
	Pondération	25% Évaluation du directeur de stage 50% Évaluation du professeur responsable du cours
5 janvier 2027	Activité	Le superviseur en milieu de travail remet l'évaluation de l'appréciation du stagiaire
	Objectifs d'apprentissage visés	Planification du travail et sens de l'organisation du stagiaire, habilités techniques, compréhension des tâches, recherche d'informations théoriques et pratiques au besoin, sens de l'initiative, autonomie, esprit critique, fiabilité.
	Pondération	25%

Attention ! Exceptionnellement, l'enseignant peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

Consignes et règles pour les évaluations

Dépôts des travaux	Les stagiaires qui ne peuvent respecter la date de remise du rapport doivent le motiver par écrit, en complétant le formulaire
---------------------------	--

	CHE_Délai_remise_travail sous la tuile Vos formulaires disponible dans votre Centre étudiant et fournir les pièces justificatives. Si la demande est acceptée, les stagiaires auront la mention REM au dossier. Un retard non motivé dans la remise du rapport de stage entraîne 10% de pénalité par jour de retard (incluant samedi et dimanche). Au 7ième jour de retard, la note 0 est attribuée pour le rapport. Le dépôt de l'appréciation du milieu d'accueil et du rapport de recherche doit se faire sur StudiUM (afficher « remis pour évaluation ») avant la date de tombée indiquée, sans quoi les pénalités pour retard seront imposées. Le rapport de recherche doit être remis à votre superviseur de stage selon le format choisi avant la date limite. Aucun rappel ne sera effectué. Il est donc de votre responsabilité de remettre à temps vos travaux.
Qualité de la langue	Les travaux doivent être présentés en français. La qualité de la langue française et la capacité à utiliser la terminologie adéquate sont évaluées. Un texte jugé incompréhensible par le correcteur pourra être pénalisé jusqu'à concurrence de 10% de la note du travail.
Seuil de réussite exigé	D (50%)

Rappels

Dates importantes

Modification de l'inscription	16 septembre 2026
Date limite d'abandon	6 novembre 2026
Fin du trimestre	23 décembre 2026

Attention ! En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans le Centre étudiant, ces dernières ont préséance. Accédez au Centre par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Utilisation des technologies en classe

Enregistrement des cours	L'enregistrement des cours n'est généralement pas autorisé. Si, pour des raisons valables, vous désirez enregistrer une ou plusieurs séance(s) de cours, vous devez préalablement obtenir l'autorisation écrite de votre enseignant au moyen du formulaire prévu à cet effet https://cpu.umontreal.ca/fileadmin/cpu/documents/planification/formulaire-autorisation_enregistrement.docx Notez que la permission d'enregistrer NE donne PAS la permission de diffuser l'enregistrement.
Prise de notes et activités d'apprentissage avec ordinateurs, tablettes ou téléphones intelligents	Disposer d'un ordinateur ou d'une tablette capable de fonctionner avec Internet haute vitesse (pour faciliter le visionnement des vidéos et la participation aux séances synchrones). Vous aurez aussi besoin d'écouteurs et d'installer le logiciel Zoom sur votre appareil. Pour accéder à votre environnement d'apprentissage StudiUM, il est recommandé d'utiliser le navigateur Chrome de Google ou encore Firefox de Mozilla. Pour accéder aux ressources de la bibliothèque, vous devez installer le Proxy de l'UdeM sur votre appareil. Par ailleurs, en tant qu'étudiant de l'UdeM, vous pouvez télécharger gratuitement la suite Office 360.

Ressources

Ressources obligatoires

Documents

Ouvrages en réserve à la bibliothèque

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

[Centre de communication écrite](#)

[Centre étudiant de soutien à la réussite](#)

[Services des bibliothèques UdeM](#)

[Soutien aux étudiants en situation de handicap](#)

Autres

Vous ne voyez plus le bout de votre trimestre ? Vous cumulez les problèmes et difficultés en cours de trimestre ?

Avant d'atteindre le point de non-retour et/ou d'avoir recours à des pratiques peu recommandables, allez chercher de l'aide !

Consulter le site du [SOUTIEN POUR RÉUSSIR](#) de l'Université de Montréal. Vous y trouverez les outils et ressources pour vous aider à atteindre vos objectifs de réussite.

Cadres règlementaires et politiques institutionnelles

Règlements et politiques

Apprenez à connaître les règlements et les politiques qui encadrent la vie universitaire.

Règlement des études

[Règlement des études de premier cycle](#)

Que vous soyez étudiant régulier, étudiant libre ou étudiant visiteur, connaître le règlement qui encadre les études est tout à votre avantage. Consultez-le !

[Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales](#)

Politique-cadre sur l'intégration des étudiants en situation de handicap

[Politique-cadre sur l'intégration des étudiants en situation de handicap](#)

[Demande d'accommodement et responsabilités](#)

Renseignez-vous sur les ressources disponibles les mieux adaptées à votre situation auprès du Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap (BSESH). Le deuxième lien ci-contre présente les accommodements aux examens spécifiques à chaque faculté ou école

Autres

Le règlement des études du premier cycle de de l'Université de Montréal (<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>) mentionne que, si vous croyez avoir été lésé dans l'évaluation d'un travail ou examen, vous

devez entreprendre les démarches suivantes **à la fin du trimestre** suite à l'obtention de votre note littérale:

- 1) Au plus tard 14 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant doit faire une demande de consultation de ses travaux (*art. 9.4*). Afin de vous prévaloir de ce droit, effectuez une demande auprès de la TGDE responsable de la gestion du cours (coordonnées disponibles dans le programme horaire).
- 2) Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des **raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit** peut demander la révision de cette modalité en remplissant le formulaire dédié et déposer sa demande motivée auprès de l'autorité compétente de la faculté responsable du cours (en l'occurrence, la TGDE responsable de la gestion du cours). Suite à la révision des modalités d'évaluation, la note peut être maintenue, diminuée ou majorée et le relevé de notes sera ajusté en conséquence (*art. 9.5*).

Ainsi, veuillez noter qu'aucune modification de la note ne sera effectuée en cours de trimestre. Seule la TGDE est habilitée à recevoir vos demandes de consultation et de révision, et ce, en fin de trimestre. Seul le directeur du département est habilité à acquiescer à une demande de révision.

[Règlement concernant la quérulence dans le contexte d'une demande, d'une plainte ou de l'exercice d'un droit d'un étudiant](#)

L'Université de Montréal a adopté un règlement afin d'encadrer l'exercice d'une demande, d'une plainte ou d'un droit prévu aux politiques et règlements de l'Université lorsqu'un étudiant fait preuve d'une conduite quérulente. Soyez avisé que, le cas échéant, ce règlement sera appliqué.

Intégrité, fraude et plagiat

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteurs, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Il peut aussi avoir des conséquences directes sur la vie professionnelle future. Plagier ne vaut donc pas la peine !

Le plagiat ne se limite pas à faire passer un texte d'autrui pour sien. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

- Dans les travaux : Copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source ; Soumettre le même travail dans deux cours (autoplégat) ; Inventer des faits ou des sources d'information ; Obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.
- Durant les évaluations : Utiliser des sources d'information non autorisées ; Obtenir des réponses de façon illicite ; S'identifier faussement comme un étudiant du cours.

[Site Intégrité](#)

[Les règlements expliqués](#)

Autres

Tout travail peut être analysé afin de déceler toute trace de plagiat.